



DEMANDE DE TEMPS PARTIEL DE DROIT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020

☐ Première demande ou ☐ Demande de renouvellement

(Cocher impérativement la bonne case)

Demande à retourner :

- avant le 22/03/2019 à votre IEN de circonscription si vous aviez une affectation durant l'année scolaire 2018/2019
- avant le 29/03/2019 à la « DSDEN du Val-d'Oise » si vous n'aviez pas d'affectation durant l'année scolaire 2018/2019

(Adresse postale : DSDEN du 95/ DGI – Bureau 401 – Immeuble « Le Président » 2 A, avenue des Arpents 95 525 CERGY-PONTOISE-CEDEX »)

IDENTITÉ DU DEMANDEUR :			
NOM :		PRÉNOM :	
Date de naissance :			
Adresse personnelle :			
Téléphone :		= D () ()	
GRADE : AFFECTATION ACTUELLE :	☐ Instituteur	☐ Professeur des écoles	☐ Stagiaire
ÉTABLISSEMENT DE RATTACHEMENT :		☐ Titre provisoire	
Type:	☐ École maternelle	☐ Autre : (collège, ER	EA)
Nom de l'établissement/commune/ et circon		, , ,	,
FONCTION(S) EXERCÉE(S) (adjoint, BD, 2	·		
NIVEAU(X) D'ENSEIGNEMENT EN 2018/2	•		
POSITION STATUTAIRE OU SITUATION I			
PARTICIPATION AU MOUVEMENT INTRA			□ Non
PARTICIPATION AO MOOVEMENT INTRA	A-DEPARTEMENTAL 2019 .	Li Otti	D 1/011
I : J'INDIQUE LE MOTIF DE MON TEMPS	PARTIEL DE DROIT :		
A POUR ÉLEVER MON ENFANT DE M	OINS DE 3 ANS (OU MON EN	FANT ADOPTÉ ARRIVÉ DANS MON	N FOVER DEPLIES MOINS DE 3 ANS)
A FOOR ELEVER WON ENFANT DE W	1 O à compter du 01/09/	2019	
l'enfant (date de début effectif de mon temp	2 O à l'issue de mon cor	ngé de maternité/ de paternité / d'ado	option / de congé parental / d'accueil d
Ternam (date de debut enectif de mon temp	s partier)	
Au cas où mon temps partiel de droit pour é 3 O à son issue (indiquez la date :) je reprends à te	emps complet	
B ☐ POUR DONNER DES SOINS À UN PI	ROCHE À LA SUITE D'UN ACC	CIDENT OU D'UNE MALADIE GRAV	/E :
C □ POUR DONNER DES SOINS À UN PI	ROCHE DONT L'ÉTAT DE SAN	ITÉ NÉCESSITE I A DRÉSENCE D'	LINE TIEBOE DERSONNE :
			ONE HENCE PERSONNE.
D ☐ EN SITUATION DE HANDICAP DANS	S LE CADRE DE L'OBLIGATIO	N D'EMPLOI :	
II : J'INDIQUE LA MANIÈRE DONT JE SO	UHAITE ORGANISER MON TE	MPS PARTIEL DE DROIT POUR L'	ANNÉE 2019/2020 :
A ☐ DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI	AN UEDDOMADAUDE AU AND		7441122 2010/2020 1
O 50 % (« 2 jours entiers libérés/semaine » les écoles fonctionnant sur une rythme de 4 sur 2 » -)	ON HERDOMADAIRE OU AND	NUELLE :	
,	dans les écoles fonctionnant s	ur une rythme de 4 jours travaillés/se	maine. Autre organisation à définir dan:
O 75 % (« 1 jour entier libéré/semaine » da écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 jo	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - org ns les écoles fonctionnant sur u	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 jou ne rythme de 4 jours travaillés/semai	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercred ne. Autre organisation à définir dans les
	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - org ns les écoles fonctionnant sur u purs travaillés/semaine - organis s les écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus hab	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 jou ne rythme de 4 jours travaillés/semai sation majoritaire retenue: « 1 jour en e rythme de 5 jours travaillés/semain	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercrec ne. Autre organisation à définir dans les tier libéré + 1 mercredi sur 4 ») ne. « 1 jour entier libéré/semaine » es
écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 jo O Plus ou moins 75 % (<u>uniquement</u> dans libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% journée non travaillé d'amplitude de 5h15mi B DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI 1:50% annualisé : (mon salaire est alors	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - org ns les écoles fonctionnant sur u purs travaillés/semaine - organis s les écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus hab inutes -) ON ANNUALISÉE : 5 lissé à 50 % du 01/09/2019 au	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 journe rythme de 4 jours travaillés/semaisation majoritaire retenue: « 1 jour en e rythme de 5 jours travaillés/semainituellement constatés dans les école u 31/08/2020):	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercrec ne. Autre organisation à définir dans le tier libéré + 1 mercredi sur 4 ») ne. « 1 jour entier libéré/semaine » es s du département correspondant à une
écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 journée non travaillé d'amplitude de 5h15mi B DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI 1:50% annualisé: (mon salaire est alors O je souhaite travailler durant la première p 0 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/202 O je souhaite travailler durant la seconde p	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - org ns les écoles fonctionnant sur un purs travaillés/semaine - organis s les écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus hab inutes -) ON ANNUALISÉE : 5 lissé à 50 % du 01/09/2019 au période de l'année (ma quotité of 0)	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 journe rythme de 4 jours travaillés/semaisation majoritaire retenue: « 1 jour en e rythme de 5 jours travaillés/semainituellement constatés dans les école <u>u 31/08/2020) :</u> de travail sera donc de 100 % du 01/0	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercrecture. ne. Autre organisation à définir dans letter libéré + 1 mercredi sur 4 ») ne. « 1 jour entier libéré/semaine » es s du département correspondant à une company de consider de correspondant à une company de consider de correspondant à une company de consider de correspondant à une consider de correspondant à une consider de co
écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 je O Plus ou moins 75 % (<u>uniquement</u> dans libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% journée non travaillé d'amplitude de 5h15mi B □ DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI 1:50% annualisé: (mon salaire est alors O je souhaite travailler durant la première p 0 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/202	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - org ns les écoles fonctionnant sur un purs travaillés/semaine - organis s les écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus hab inutes -) ON ANNUALISÉE : 5 lissé à 50 % du 01/09/2019 au période de l'année (ma quotité of 0)	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 journe rythme de 4 jours travaillés/semaisation majoritaire retenue: « 1 jour en e rythme de 5 jours travaillés/semainituellement constatés dans les école <u>u 31/08/2020) :</u> de travail sera donc de 100 % du 01/0	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercreo ne. Autre organisation à définir dans les tier libéré + 1 mercredi sur 4 ») ne. « 1 jour entier libéré/semaine » es s du département correspondant à une 09/2019 au 31/01/2020 - environ - et de
écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 journée non travaillé d'amplitude de 5h15mi B DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI 1:50% annualisé: (mon salaire est alors O je souhaite travailler durant la première p 0 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/202 O je souhaite travailler durant la seconde p	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - organs es écoles fonctionnant sur un pours travaillés/semaine - organis es les écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus habitutes -) ON ANNUALISÉE: Silissé à 50 % du 01/09/2019 au période de l'année (ma quotité du 0) ériode de l'année (ma quotité du maine + période à temps comours travaillés/semaine. Dans le mplet dont la durée est à déte	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 journe rythme de 4 jours travaillés/semais sation majoritaire retenue: « 1 jour en e rythme de 5 jours travaillés/semain ituellement constatés dans les école de travail sera donc de 100 % du 01/02 e travail sera donc de 10	maine. Autre organisation à définir dan urs entiers libérés/semaine + 1 mercrec ne. Autre organisation à définir dans le tier libéré + 1 mercredi sur 4 ») le. « 1 jour entier libéré/semaine » es s du département correspondant à un 209/2019 au 31/01/2020 - environ - et de 2/2020 - environ - au 31/08/2020 et de le 06/01/2020 et le 08/03/2020 » dan de 4,5 jours travaillés/semaine : « 1 jour entiers libérés/semaine : « 1 jour entiers l
écoles fonctionnant sur une rythme de 4,5 ju O Plus ou moins 75 % (<u>uniquement</u> dans libéré - quotité majoritaire retenue 78.13% journée non travaillé d'amplitude de 5h15mi B DANS LE CADRE D'UNE RÉPARTITI 1:50% annualisé: (mon salaire est alors 0 % du 01/02/2020 - environ - au 31/08/202 O je souhaite travailler durant la premère p % du 01/09/2019 au 31/01/2020 - environ -) 2:80% annualisé (« 1 jour libéré par ser les écoles fonctionnant sur un rythme de 4 j libéré par semaine + période à temps con	dans les écoles fonctionnant s 1,5 jours travaillés/semaine - organis es écoles fonctionnant sur un selon les horaires les plus habitutes -) ON ANNUALISÉE: Silssé à 50 % du 01/09/2019 au période de l'année (ma quotité de 0) ériode de l'année (ma quotité de maine + période à temps comours travaillés/semaine. Dans le mplet dont la durée est à déte ette quotité de 80% annualisée	ur une rythme de 4 jours travaillés/se panisation majoritaire retenue : « 2 journe rythme de 4 jours travaillés/semains ation majoritaire retenue: « 1 jour en erythme de 5 jours travaillés/semainituellement constatés dans les école de travail sera donc de 100 % du 01/02 de travail sera donc	maine. Autre organisation à définir dans urs entiers libérés/semaine + 1 mercred ne. Autre organisation à définir dans les tier libéré + 1 mercredi sur 4 ») le. « 1 jour entier libéré/semaine » es s du département correspondant à une 2/2020 - environ - et de 2/2020 - environ - au 31/08/2020 et de 0 de 1/2020 et le 08/03/2020 » dans de 4,5 jours travaillés/semaine : « 1 jour entier libéré/semaine : « 1 jour entier libéré/sema

Annexe 2 : Demande de temps partiel de droit